









Projet 6 : Encadrement des embarcations motorisées

- Enjeu :** Cohabitation des usages et différentes activités nautiques
- Orientations :** Limiter les impacts des embarcations à moteurs sur les usages actuels.
Assurer l'accessibilité au plan d'eau.
- Objectifs :** Impact environnementaux minimums relié à l'utilisation des embarcations à moteur.
Adhésion de la majorité des usagers aux bonnes pratiques du code d'éthique de la Ville.

Dernière mise à jour : juillet 2021

Axe du projet	Actions potentielles	Échéance	État d'avancement
Analyser	6.1 Recenser les opportunités de création ou de consolidation d'un ou des accès publics au lac des Piles pour des activités à faible impact : des points d'observation, des aires de pique-nique, un accès pour embarcations légères (canot, kayak), un sentier de portage ou des sentiers pédestres. (C)	3-4 ans	
Évaluer	6.2 Évaluer la possibilité de mettre en place le nettoyage obligatoire de toutes les embarcations de plaisance avant leur entrée sur le lac des Piles. (C) Page d'information : www.shawinigan.ca/services-aux-citoyens/eau/lac-des-piles	0-2 ans	
	6.3 Évaluer la faisabilité des accès recensés.	0-2 ans	
Sensibiliser	6.4 Mettre en place un code d'éthique pour les embarcations à moteur. (C)	0-2 ans	
	6.5 Organiser une campagne de sensibilisation auprès des conducteurs d'embarcations à moteur sur les bonnes pratiques à employer (zone nautique, départ perpendiculaire à la rive, etc.).	3-4 ans	

Partenaires et gouvernance pour la mise en œuvre du projet	6.6 Appuyer les démarches de la MRC de Memphrémagog afin que les municipalités puissent légiférer sur les cours d'eau situés sur leur territoire.	0-2 ans	
	6.7 Assurer la mise à jour de l'information et de l'atteinte des objectifs aux citoyens.	En continu	
	6.8 À la suite de la réalisation des projets : analyser et évaluer la problématique résiduelle	5 ans et plus	

Légende



PLAN DIRECTEUR DU LAC DES PILES

Projet 6 : Encadrement des embarcations motorisées